

Bocage poyaudin: une image de marque à cultiver !

Le bocage, avec ses haies, petits bois, réseaux de mares et fossés est un patrimoine à fort potentiel.

Filière bois énergie locale : organisé avec les entreprises, l'approvisionnement local de chaufferies publiques crée un cycle vertueux de développement social, environnemental et économique. Nombreux agriculteurs, forestiers, associations veulent du bocage et sont prêts pour des actions concrètes.

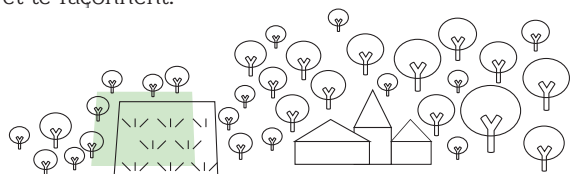
Développer ensemble des modes de gestion durable des ressources amènera à bien exploiter et régénérer l'existant, à développer des haies productives là où c'est possible et souhaitable. Seront ainsi conservés, développés ou transmis des savoir-faire, mais aussi d'autres potentiels du bocage qui sont nos biens communs : eau, sol, biodiversité.



L'agriculture bocagère c'est de l'agroforesterie !

Des conventions de gestion entre propriétaires, collectivités et associations permettent de réhabiliter et exploiter des arbres et ainsi pérenniser étrognes, haies emblématiques, vergers de variétés locales...

Donner à voir l'abondance et la richesse de la vie locale : faire découvrir la culture du bocage à partir d'une sortie découverte, d'une plantation collective ou de la mise en valeur d'un chemin, permet aux enfants, garants des paysages de demain, ou aux visiteurs, de comprendre le pays, ceux qui le vivent et le façonnent.



Pour aller plus loin

Appui technique

- **Installer une chaudière?** Martin Chaste, Conseiller en Energie Partagé, Communauté de Communes de Puisaye Forterre : m.chaste@cc-puisayeforterre.fr
- **Urbanisme et aménagement communal :** Conseil d'Urbanisme, Architecture et Environnement : Philippe Bodo, directeur@caue89.fr et Pauline Sautier, chargée de mission CCPF
- **Droit Rural, réglementation et outils juridiques du maire :** police@oncfs.fr et Alterre Bourgogne, formation du 12-02-2013
- **Cours d'eau :** (89) Aurélie Garrigues : ier.rivieres@gmail.com et (58) Jonathan Pillier : jonathan.pillier@bourgognenivernaise.com
- **Gestion des systèmes agroforestiers :** Centre Régional de la Propriété Forestière : violetteherve@crpf.fr – Chambre Régionale d'Agriculture : etienne_bourgy@chambagri.fr

Dispositifs financiers

- **Stratégies et appels à projets Espaces Naturels Sensibles des Conseils Départementaux :** ens@yonne.fr (89) et espacesnaturels@nievre.fr (58)
- **Appels à projets du Conseil Régional BFC** Plan Bocage et Paysage, Vergers de sauvegarde, Agroforesteries : didier.dalancon@bourgognefranche.comte.fr
- **Agences de l'Eau Seine Normandie et Loire Bretagne**
- **Contrat Global Loing Amont :** Marie Douane, rivieres@repf.fr
- **Contrat de rivière Vrille-Nohain-Mazou :** manon.jozroland@bourgogne-nivernaise.com

Informations, retours d'expériences

- **Station de Recherche Pluridisciplinaire des Metz :** www.stationdesmetz.org – srplsmetz@gmail.com
- **Alterre Bourgogne - Réseau Bocages de Bourgogne Franche Comté** – Perrine Lair, p.lair@alterrebfc.org
- **Afac-agroforesteries et Association Française d'Agroforesterie :** contact@afac-agroforesteries.fr et contact@agroforesterie.fr

Le bocage, un atout pour le développement local



Chauffer la commune au bois : investir pour le *territoire*

Pourquoi choisir le bois plaquettes ?

- Utiliser une énergie renouvelable disponible localement.
- S'affranchir des cours de l'énergie pour 20 ans (vie d'une chaudière).
- Rentabiliser son investissement en moins de 10 ans.

Pourquoi acheter du bois plaquette aux acteurs locaux ?

- Limiter les coûts de transport
- Stimuler l'activité locale
- Les producteurs locaux sont facilement joignables et ont un intérêt direct à garantir un produit de qualité.

Pourquoi acheter des plaquettes bocagères ?

- Le bois des haies est plus facilement mobilisable.
- Transformer la charge d'entretien des haies en produit d'exploitation.
- Exploiter durablement les haies est un moyen de sauver le bocage.



100 mètres de haies = environ 30 m³ de plaquettes vertes

Une chaudière rurale exige souvent moins de 50 tonnes de plaquettes sèches, soit environ 880 mètres de haies hautes exploitées.



1 tonne de plaquettes = 4 m³ = 1 m² de stockage

«Exploiter une haie c'est l'entretenir, et bien l'entretenir, c'est l'exploiter»

Valoriser le bocage, et ceux qui le font vivre

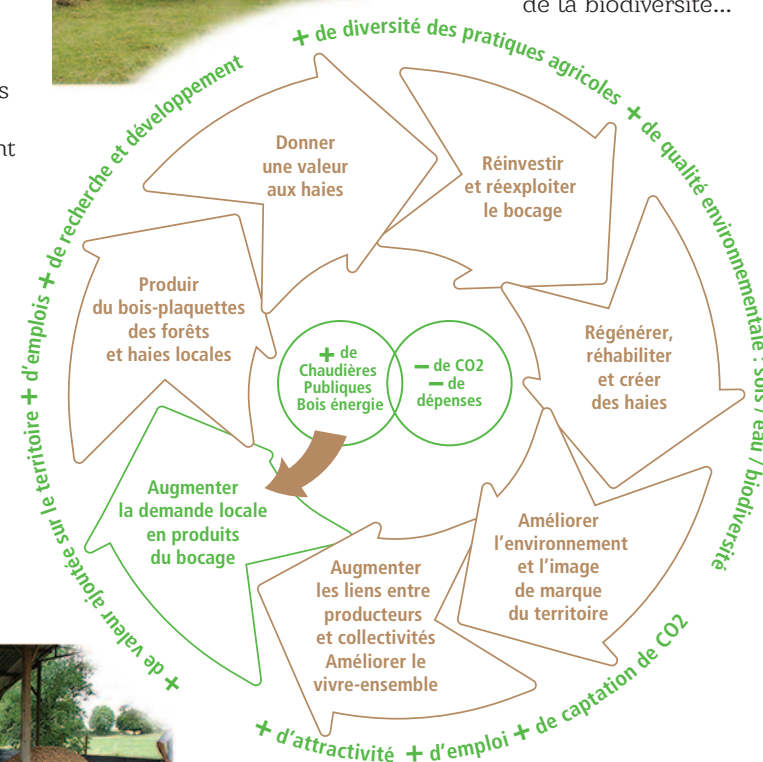
Comment ?

Une **organisation locale commune** entre producteurs et consommateurs pour définir :

- modes de production/stockage optimisant l'existant.
- prix justes, rémunérateurs et concurrentiels.
- plans d'approvisionnement durable par chaudière.
- plans de gestion durable des ressources bois.
- traçabilité du produit, contrôle de la chaîne de A à Z.

Simplifier les processus :

- Pour privilégier les acteurs du bocage, dimensionner un stockage adéquat :
- suffisant pour limiter le nombre de livraisons
 - accessible au matériel agricole.



Valoriser les potentiels du bocage pour les *générations futures*

Pourquoi ?

20 ans... pour qu'un arbre pousse et exprime ses potentiels : bois, régulation de l'eau, du climat, de la biodiversité...

Où ?

Au bord des rus, les arbres régulent l'eau et sa qualité. Les racines limitent le débit, la turbidité, les pollutions agricoles diffuses. L'ombre des branches favorise la vie aquatique. Leur bois est abondant.

Sur talus avec fossé, la haie retient la terre, facilite l'infiltration de l'eau, l'absorbe en Puisaye, la garde en surface en Forterre.

Le long d'un chemin, la haie peut relier des réservoirs de biodiversité. Source de pollen, graines et fruits, la haie permet à la faune de circuler, pour se reproduire. Le bois y est accessible.

Comment ?

Inventer et construire ensemble, pour développer les ressources à venir.

- Investir dans la prévention pour limiter les dépenses curatives à l'avenir.

- Concerter à partir du terrain pour réhabiliter, créer.
- Construire avec propriétaires, exploitants et groupes motivés des projets collectifs.
- Mobiliser les appuis techniques et financiers disponibles.

Se mettre d'accord sur les haies qu'il est logique de classer.

Le classement (PLUI) doit être fonctionnel, collaboratif, technique, défini sur le terrain. Il n'interdit pas d'exploiter du bois.

